AVIS PUBLIC



ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS EST DONNÉ QUE lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 2 avril 2019, le conseil d'arrondissement a adopté la résolution suivante : :

RÉSOLUTION SUR LE PROJET PARTICULIER NUMÉRO PP-123

« Projet particulier visant à permettre la transformation du bâtiment ainsi que le réaménagement du terrain, sur le lot projeté portant le numéro 1 092 571 – District de Pointe-aux-Trembles »

Cette résolution a été jugée conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire et un certificat de conformité a été délivré le 8 mai 2019 par le greffier de la Ville de Montréal à l'égard de cette résolution.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de cette résolution dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi. de 8 h 30 à 16 h 30.

PRENEZ EN OUTRE AVIS QUE cette résolution entre en vigueur conformément à la loi.

Le secrétaire d'arrondissement Charles-Hervé Aka, LLM., OMA

Montréal, le 15 mai 2019.

Cet avis et cette résolution peuvent également être consultés sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante :

www.ville.montreal.gc.ca/rdp-pat